



## Licenciement pour faute grave

Par **titekev**, le **17/12/2015** à **15:19**

Bonjour,

Il y a 2 semaines, mon employeur me proposait une rupture conventionnelle que j'ai refusée. Depuis, il me menace de me licencier pour faute grave, il demande à mes collègues des attestations comme quoi mon travail n'est pas fait ou bien que je suis absent alors que c'est faux.

Que puis-je faire pour me protéger ?

Merci

Par **P.M.**, le **17/12/2015** à **18:54**

Bonjour,

Vous pourriez contester le moment venu les attestations délivrées par des subordonnés à l'employeur et si vous étiez convoqué à un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité devrait être rappelée dans la convocation...

Vous pourriez aussi anticiper en envoyant une lettre recommandée avec AR à l'employeur en déclinant sa proposition de rupture conventionnelle...

Par **titekev**, le **29/12/2015** à **13:32**

Je vous remercie.

Depuis j'ai reçu plusieurs recommandés, dont un qui m'accuse de ne pas être venu au travail, alors que c'est mon employeur qui m'a mis en intempérie. J'ai fait une attestation de mes collègues qui me soutiennent et de mon chef qui lui aussi a confirmé ma mise en intempérie. Pensez-vous que je puisse saisir le conseil des prudhommes ? Mon licenciement prend effet dès le 7 janvier.

Merci

Par **P.M.**, le **29/12/2015** à **13:47**

Bonjour,

Mais il faudrait savoir ce qui s'est passé d'autre, si vous avez été convoqué à un entretien préalable, si vous y avez été assisté et si vous avez reçu la lettre de licenciement avec le motif et si vous effectuez le préavis...